

ASSEMBLÉE NATIONALE14 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 795

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, Mme Blin, Mme Dalloz, M. Cordier, M. Cinieri, Mme Duby-Muller,
M. Dubois, M. Brigand, M. Le Fur, M. Kamardine, M. Di Filippo, M. Bony, M. Bourgeaux,
M. Descoeur et M. Gosselin

ARTICLE 36

Supprimer l'alinéa 34.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est nullement indispensable de renvoyer explicitement au décret pour la troisième fois dans le dispositif, ce qui d'évidence en relève : plafonds, période, conditions, modalités, dates.